



AFFICHÉ LE

24 MARS 2023

ARRETE DU MAIRE

N° 23T28

Portant réglementation
de le stationnement
sur la rue Jean Marie Le Foll et
parking de la Mairie
du 28 mars au 7 avril 2023

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande de l'entreprise SNT Nicol domiciliée à l'adresse suivante: N°44 rue des Mottes - Ploufragan (22 440);

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le parking de la Mairie et cheminement piéton rue JM Le Foll

- ARRETE -

ARTICLE 1 – Du 28 mars au 7 avril 2023, le stationnement sur le parking de la Mairie et le cheminement piétonnier à partir du numéro 5 de la rue JM L Foll jusqu'à l'entrée du parking de la Mairie, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera modifié à hauteur de la zone de chantier sur le parking de la Mairie;
- Le cheminement piétonnier sera interdit du numéro 5 rue JM Le Foll à l'entrée du parking de la Mairie;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus

Seul l'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

ARTICLE 2 - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise SNT Nicol durant les travaux de jour comme de nuit ;
Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

ARTICLE 3 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Madame la Cheffe d'Agence Technique Départementale
- L'entreprise SNT Nicol;

Fait à Ploubezre, le 23 mars 2023
Le Maire,

Brigitte GOURHANT



